



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'éducation et de la culture

Culture et médias

Politique de la culture, diversité et dialogue interculturel

Bruxelles, le 3 juillet 2010

Madame, Monsieur,

**Objet: Appel d'offres ouvert n° EAC/09/2010
Réseau européen d'experts en matière culturelle (REEC)**

**Pouvoir adjudicateur: Commission européenne
Direction générale de l'éducation et de la culture**

Par la présente, nous vous invitons à soumettre une offre pour le marché susmentionné, conformément aux procédures définies dans la présente invitation à soumissionner et dans l'avis de marché et compte tenu du cahier des charges et de toutes les autres annexes, y compris le mandat. Nous vous prions de lire attentivement toutes les informations fournies dans ces documents. Les offres non conformes aux prescriptions y figurant ne seront pas acceptées.

1. PUBLICATION

Le présent appel d'offres fait suite à la publication de l'avis de marché au *Journal officiel de l'Union européenne* 2010/S 127-193612 du 3/07/2010.

2. SOUMISSION DES OFFRES

L'offre doit être rédigée dans l'une des langues officielles de l'Union européenne. Chaque offre doit se composer d'un original et de deux copies.

L'offre peut être, au choix des soumissionnaires:

- a) transmise par la poste ou par messagerie, **au plus tard le 17 septembre**, auxquels cas la date d'envoi est retenue, le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt faisant foi, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de l'éducation et de la culture
Offres pour l'unité C1 – Bureau MADO 17/73
À l'attention de M. Xavier Troussard
B-1049 Bruxelles

BELGIQUE

b) ou déposée à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de l'éducation et de la culture
Offres pour l'unité C1 – Bureau MADO 17/73
À l'attention de M. Xavier Troussard
Avenue du Bourget, 1
B-1140 Bruxelles (Evere)
BELGIQUE

au plus tard le 17 septembre à 16 heures. Dans ce cas, le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté, signé par le fonctionnaire du service central de réception du courrier de la Commission à qui les documents ont été remis.

Ce service est ouvert de 8 heures à 16 heures du lundi au vendredi; il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés de la Commission.

L'offre doit être placée dans une enveloppe scellée, elle-même placée dans une seconde enveloppe scellée, adressée au service destinataire indiqué au point a) ou b) ci-dessus. L'enveloppe intérieure portera, en plus de l'adresse précisée au point a), la mention «Appel d'offres EAC/09/2010 – À ne pas ouvrir par le service du courrier». Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

3. OUVERTURE DES OFFRES

Une commission sera constituée pour ouvrir les offres et vérifier le respect des modalités de présentation. Cette commission procédera à l'ouverture des plis à 10h le 27 septembre 2010 dans la salle de réunion de la direction générale de l'éducation et de la culture (MADO 7/70), place Madou 1, B-1210 Bruxelles (St-Josse-Ten-Noode).

Un représentant de chaque soumissionnaire peut assister à l'ouverture des offres.

4. OFFRES

L'offre doit être:

- 1) rédigée de préférence sur le papier à en-tête du soumissionnaire;
- 2) parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
- 3) (le cas échéant) établie suivant les formulaires types de réponse joints;
- 4) signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité.

5. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

- 1) L'annexe 3 et les formulaires visés dans ladite annexe, conformément au point 1 du cahier des charges, assortis des pièces justificatives décrites dans ces formulaires;
- 2) la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêts (annexe 4), visée au point 4 du cahier des charges;
- 3) les documents nécessaires à l'évaluation de l'offre sur la base des critères de sélection énoncés au point 5 du cahier des charges;
- 4) les documents nécessaires à l'évaluation de l'offre sur la base des critères d'attribution fixés au point 6 du cahier des charges;
- 5) le formulaire de l'annexe 5 dûment rempli, indiquant le prix proposé, conformément au point 7 du mandat.

6. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La soumission d'une offre vaut:

- 1) acceptation, par le soumissionnaire, de toutes les conditions énoncées dans la présente invitation à soumissionner, dans l'avis de marché, dans le cahier des charges et dans toutes les annexes, y compris le projet de contrat. L'offre lie le soumissionnaire pendant toute la durée d'exécution du marché, s'il en devient l'attributaire;
- 2) renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières, le cas échéant.

7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire reste lié par toutes les conditions de son offre pendant les neuf mois qui suivent la date limite de dépôt des offres. Il est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre pendant cette période.

8. CONTACTS ENTRE LE POUVOIR ADJUDICATEUR ET LES SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre, qui devrait être connue en novembre 2010.

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

- avant la date limite de dépôt des offres:

* à l'initiative des soumissionnaires, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées (par écrit uniquement) à:

eac-eenc@ec.europa.eu

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignement supplémentaire reçue moins de cinq jours ouvrés avant la date limite de dépôt des offres;

* de sa propre initiative, la Commission peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents d'appel à la concurrence;

* le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront communiqués à la même date à tous les candidats qui ont demandé le cahier des charges et publiés sous la rubrique FAQ de l'appel sur notre site web: http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/calls/tenders_en.html;

- après l'ouverture des offres

* dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissements ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.

9. PROTECTION DES DONNEES

Le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner nécessitera l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel vous concernant (par exemple, vos nom, adresse et CV). Ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation des offres, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement à cette fin par la direction générale de l'éducation et de la culture. Sur demande, vous pouvez obtenir la communication de vos données à caractère personnel et rectifier toute donnée personnelle inexacte ou incomplète. Pour toute question concernant le traitement de données à caractère personnel vous concernant, vous pouvez vous adresser à la direction générale de l'éducation et de la culture. Vous avez le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel.

Vous êtes informé que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'Union, vos données à caractère personnel peuvent être communiquées au service d'audit interne, à la Cour des comptes, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

Les soumissionnaires et, s'il s'agit de personnes morales, les personnes ayant pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur eux, sont informés du fait que, s'ils se trouvent dans une des situations mentionnées

- dans la décision de la Commission du 16 décembre 2008 relative au système d'alerte précoce à l'usage des ordonnateurs de la Commission et des agences exécutives (JO L 344 du 20.12.2008, p. 125) ou

- dans le règlement de la Commission du 17 décembre 2008 relatif à la base de données centrale sur les exclusions (JO L 344 du 20.12.2008, p. 12),

leurs coordonnées (nom, prénom s'il s'agit d'une personne physique, adresse, forme juridique, nom et prénom des personnes investies d'un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle s'il s'agit d'une personne morale) ne peuvent être enregistrées que dans le système d'alerte précoce (SAP) ou dans le SAP et la base de données centrale sur les exclusions, et peuvent être communiquées aux personnes et entités mentionnées dans la décision et le règlement précités dans le cadre de l'octroi ou de l'exécution d'un marché ou d'une convention ou décision de subvention.

Dans l'attente de votre offre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Xavier Troussard
Ordonnateur

Pièces jointes: Cahier des charges
Annexe 1: mandat
Annexe 2: projet de contrat (pour information)
Annexe 3: informations concernant le soumissionnaire
Annexe 4: déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion
et à l'absence de conflit d'intérêts
Annexe 5: prix (ventilation provisoire)